

Le balisage

mode d'emploi

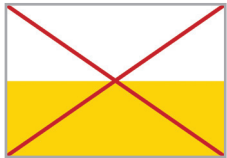
Quelques règles de base pour bien comprendre le balisage :

Le balisage des itinéraires de randonnée de Roannais Agglomération est effectué avec des plaquettes (ou adhésifs) blanches et jaunes. Le logo n'est pas présent sur toutes les balises.



Des flèches vous indiquent la bonne direction dans certains carrefours.

La croix rouge sur fond blanc et jaune signale que vous n'êtes plus dans la bonne direction.



A certains carrefours, un poteau indicateur vous aidera à vous diriger.

5 10 Chaque circuit est numéroté pour faciliter le suivi de l'itinéraire.

Les numéros ne sont présents que dans un sens : c'est le sens conseillé pour réaliser le circuit et le sens dans lequel est décrit le circuit dans le guide.

Les numéros ne sont pas forcément présents sur toutes les balises mais reviennent régulièrement pour vous guider.

Vous pouvez parfois rencontrer d'autres balisages qui se superposent.

>> Le symbole de la coquille jaune sur fond bleu indique que vous êtes sur le chemin de St-Jacques de Compostelle entre Cluny et Le Puy.



>> Le « MM » bleu sur fond jaune indique que vous êtes sur des itinéraires tracés à l'échelle des Monts de la Madeleine (voir guide Chamina « Monts de la Madeleine »).

>> Le logo « Bords de Loire en Roannais » est présent sur les balises dans le secteur des bords de Loire.



>> Dans le secteur des gorges de la Loire, vous pouvez rencontrer le balisage du sentier de Grande Randonnée de Pays © (Voir guide FFRP n° 420 « Autour des gorges de la Loire »).



Quelques conseils

avant de partir

Pour protéger notre environnement et garantir à tous une promenade agréable, n'oubliez pas certains gestes simples :

- respectez la tranquillité des autres usagers : marcheurs, vététistes, cavaliers, pêcheurs... respectez aussi les activités des agriculteurs ou travailleurs forestiers,
- restez sur les chemins délimités, sans piétiner, ni cueillir les fleurs bordant les sentiers,
- respectez les propriétés privées et ne prenez pas de raccourci coupant à travers champs,
- utilisez les poubelles mises à votre disposition ou emportez les restes de votre pique-nique avec vous,
- ne faites pas de feu et ne jetez pas vos mégots dans la nature,
- respectez les aménagements que vous rencontrez et laissez les lieux propres et accueillants,
- tenez vos chiens en laisse,
- soyez vigilant en période de chasse,
- refermez les barrières derrière vous...

Pour randonner dans de bonnes conditions, il faut se fier d'abord au balisage.

A la suite d'éventuelles modifications de parcours, temporaires ou définitives, il est toujours prépondérant.

Les cartes vous aident à vous repérer sur le terrain mais il faut savoir qu'elles ne sont pas toujours à jour car l'environnement rural et urbain évolue rapidement.

Équipement indispensable :

Par tous les temps, le randonneur averti ne partira jamais sans une gourde ou une bouteille d'eau.

Par prudence, des provisions, un couteau, une boussole, une lampe de poche et une trousse de premiers secours seront les bienvenus dans un sac à dos adapté à la marche.

Rappel des numéros d'urgence :
Pompiers : le 18 (numéro européen 112)
Service d'aide médicale urgente (SAMU) : le 15
Police ou gendarmerie : le 17

